

**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**



BURKINA FASO
Unité- Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**DIRECTION DES POLES DE CROISSANCE
ET DE COMPETITIVITE**

RAPPORT DE LA SESSION ORDINAIRE 2022 DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DES POLES DE CROISSANCE (CNPPC)



***Thème* : « Promouvoir les pôles de croissance comme instrument majeur de résilience de l'économie nationale dans un contexte à fort défi sécuritaire ».**

Secrétariat Exécutif des Pôles de Croissance (SE/PC)

Juillet 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	B
SIGLES ET ABREVIATIONS	C
1. OUVERTURE DES TRAVAUX	2
2. COMMUNICATION ET ECHANGES	4
2.1. Présentation du rapport introductif	4
2.2. Echanges et discussions	12
3. SYNTHESE DES DECISIONS	17
3.1. Résolutions	17
3.2. Recommandations	17
4. CLOTURE DES TRAVAUX	18
ANNEXE 1 : ACTES FINAUX	i
ANNEXE 2 : LISTE DE PRESENCE	ix

SIGLES ET ABBREVIATIONS

APD	: Avant-projet détaillé
BAD	: Banque africaine de développement
BADF	: Banque agricole du Faso
BVDP	: Brigade de veille et de défense patriotique
CNPPC	: Comité national de pilotage des pôles de croissance
CONASUR	: Conseil national de secours d'urgence
COVID	: Corona virus disease
EES	: Etude environnementale stratégique
ERTIC	: Energie renouvelable et technologie de l'information et de la communication
FCFA	: Franc de la Communauté financière africaine
FNP-PC	: Fonds national de promotion des pôles de croissance
GAT	: Groupe armé terroriste
GHB	: Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso
GTI	: Groupe de travail interministériel
MEFP	: Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
OSC	: Organisation de la société civile
PAPCB	: Projet d'appui au pôle de croissance de Bagré : Projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux
PAP-PCSPR	
PC	: Pôle de croissance
PCA	: Président de conseil d'administration
PCB	: Pôle de croissance de Bagré
PCE	: Pôle de croissance de l'Est
PCS	: Pôle de croissance du Sahel
PDIS	: Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni
PTAB	: Plan de travail annuel budgété
PUDTR	: Projet d'urgence de développement territorial et de résilience
SE-PC	: Secrétariat exécutif des pôles de croissance
SNP-PC	: Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance
ZAI	: Zone agro-industrielle
ZES	: Zone économique spéciale
ZUP	: Zone d'utilité publique

Le vendredi 15 juillet 2022, à partir de 09 heures 30 minutes, s'est tenue dans la salle de conférences du Ministère des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, la session ordinaire de l'année 2022 du **Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance (CNPPC)**. Cette session était placée sous le thème : « **Promouvoir les pôles de croissance comme instrument majeur de résilience de l'économie nationale dans un contexte à fort défi sécuritaire** ».

Présidée par **Son Excellence Monsieur Albert OUEDRAOGO, Premier Ministre, Président du CNPPC**, cette session a connu la participation des membres statutaires et observateurs du CNPPC ainsi que de personnes ressources intervenant dans le développement des pôles de croissance au Burkina Faso (la liste de présence est annexée au présent rapport).

L'ordre du jour des travaux de cette session a porté sur les points ci-après :

1. état de mise en œuvre des résolutions et recommandations de la session 2021 du CNPPC ;
2. situation de mise en œuvre du Plan de travail annuel budgété (PTAB) 2021 de la Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance (SNP-PC) ;
3. point sur la préparation et l'exécution des pôles de croissance.

Le présent rapport fait la synthèse des travaux et s'articule autour des points suivants : *(i) ouverture des travaux, (ii) communication et échanges, (iii) synthèse des décisions et (iv) clôture des travaux.*

1. OUVERTURE DES TRAVAUX

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée principalement par le mot de bienvenue prononcé par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre. Son allocution a été d'abord empreinte de mots de remerciements à l'endroit des participants pour leur présence aux travaux de la session ordinaire 2022 du CNPPC.



SEM le Premier Ministre Albert OUEDRAOGO, Président du Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance (CNPPC)

Ensuite, SEM le Premier Ministre a relevé que les travaux de la session annuelle 2022 du CNPPC interviennent dans un environnement marqué par une grave crise sécuritaire doublée d'une profonde crise socio-économique. Toutes choses ayant entraîné une dégradation sans précédent de la situation humanitaire et alimentaire.

Pour preuves, à la date du 30 avril 2022, le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) a recensé 1 902 850 personnes déplacées internes du fait des exactions des Groupes armés terroristes (GAT). Aussi, les mouvements de populations du fait de l'insécurité ont entraîné un abandon de 384 702 ha de superficies de terres cultivables et une perte de production de 323 093 tonnes durant la campagne agricole 2021/2022.

Le constat établi interpelle la conscience collective sur l'impérieuse nécessité d'agir et d'apporter des réponses urgentes pour le bien des populations. Toute chose ayant motivé le choix du thème de la session 2022 du CNPPC. Ainsi, les réflexions autour de cette thématique se veulent une contribution du Comité aux

initiatives déjà développées par le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, en vue de trouver des solutions idoines pour résorber les effets de la crise et créer les bases d'une consolidation de l'économie nationale.

Ainsi, reconnaissant la pertinence, il a admis que cela devrait permettre d'explorer les possibilités qu'offrent les pôles de croissance, en tant qu'approche holistique de développement, dans le cadre global de la lutte contre l'insécurité, structurée autour du triptyque « Paix-Sécurité-Développement ».

Par ailleurs, cette réflexion émerge alors que les zones dédiées aux pôles de croissance sont affectées à des degrés divers par le phénomène de l'insécurité. Si pour certaines, une forte présence des GAT impacte fortement la poursuite de l'activité de production, pour d'autres des présences suspectes et quelques incidents sécuritaires sont à signaler.

De ce fait, l'importance des investissements réalisés sur ces sites ainsi que l'impact attendu des pôles de croissance, en termes de création de richesses et d'emplois imposent d'apporter des réponses appropriées et diligentes à la problématique sécuritaire.

A la fin de son propos, SEM le Premier Ministre a invité les participants à des échanges constructifs autour du thème et des points inscrits à l'ordre du jour de la session, afin de soumettre au Gouvernement des recommandations pertinentes dont la mise en œuvre devrait permettre de gagner à terme, le pari du développement des PC au Burkina Faso.

2. COMMUNICATION ET ECHANGES

A la suite du discours d'ouverture, la communication introductive et les échanges autour du thème et des points de l'ordre du jour ont jalonné les travaux de la session.

2.1. Présentation du rapport introductif

La communication introductive des travaux de la session 2022 du CNPPC a été livrée par Monsieur Félix Charles DALLA, Coordonnateur du Secrétariat Exécutif des Pôles de Croissance (SE-PC).

Sa communication s'est articulée autour des points suivants : (i) *situation de mise en œuvre des PC*, (ii) *pôles de croissance : vivier de solutions alternatives pour renforcer la résilience de l'économie nationale dans un contexte à fort défi sécuritaire*, (iii) *situation de mise en œuvre du PTAB 2021 de la SNP-PC* et (iv) *perspectives majeures pour le développement des PC*.

2.1.1. Situation de mise en œuvre des PC

La présentation de la situation de mise en œuvre des PC a consisté à (i) dresser l'état de mise en œuvre des résolutions et recommandations prises lors de la précédente session du CNPPC, (ii) faire le point du niveau de maturation des PC, (iii) présenter les difficultés rencontrées, assorties des suggestions pour résorber les contraintes d'opérationnalisation.

2.1.1.1. Situation de mise en œuvre des décisions de la session 2021 du CNPPC

Lors de sa session ordinaire 2021, le CNPPC a adopté trois résolutions et formulé quatre recommandations dont la situation de mise en œuvre se décline comme ci-après.

➤ Des résolutions

En rappel, les résolutions prises portaient sur (i) *l'adoption du Plan de travail annuel budgété 2021 de la SNP-PC*, (ii) *l'adoption de la note de cadrage pour l'accélération du processus d'opérationnalisation du technopôle pharmaceutique de Kokologho* et (iii) *l'opérationnalisation des groupes de travail interministériels (GTI)*.

Concernant la première résolution, il faut retenir que le PTAB 2021 a été adopté par la CNPPC à l'issue de ses travaux de la session précédente.

S'agissant de la note de cadrage pour l'accélération du processus de préparation du technopôle pharmaceutique de Kokologho, elle a été adoptée par le Conseil des Ministres lors de sa séance du mercredi 22 juin 2022. En plus de la note de cadrage, le Conseil a adopté le décret organisant le dispositif institutionnel de préparation dudit technopôle.

Pour ce qui est de la résolution relative à l'opérationnalisation des GTI, les acquis majeurs engrangés concernent l'adoption de l'arrêté interministériel n° 2021-0654/MINEFID/MATD/MESRSI/MAAH/MICA du 1^{er} décembre 2021 portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement des GTI du CNPPC. Ceci étant, la désignation des représentants des différentes structures concernées en vue de constituer les GTI est en cours.

➤ **Des recommandations**

Les quatre recommandations formulées lors de la précédente session portaient sur *(i) l'élaboration d'un plan d'actions intégré pour le développement industriel des agropoles, (ii) la levée des goulots d'étranglement au bornage et à l'immatriculation de la Zone d'utilité publique (ZUP) de l'agropole du Sourou, (iii) la mise en place de dispositifs sécuritaires sur les sites des projets d'investissements structurants et prévision des modalités de prise en charge financière et (iv) la réduction des délais des paiements des achats des produits agricoles (acteurs institutionnels et secteur privé) sur les plaines aménagées de Bagré et du Sourou*. Les actions menées dans le cadre de la concrétisation desdites recommandations se déclinent comme suit.

Concernant **l'élaboration d'un plan d'actions intégré pour le développement industriel des agropoles**, les échanges sont en cours avec les différents acteurs concernés sur la démarche et les modalités d'élaboration du plan d'actions. En attendant, dans le cadre du développement industriel de façon générale et particulièrement pour l'industrialisation des agropoles, des actions de divers ordres sont entreprises.

Quant à la **levée des goulots d'étranglement au bornage et à l'immatriculation de la ZUP de l'agropole du Sourou**, le plaidoyer se poursuit auprès de l'Etat et de ses partenaires afin de mobiliser les ressources financières nécessaires à la réalisation de l'opération.

En ce qui concerne **la mise en place de dispositifs sécuritaires sur les sites des projets d'investissements structurants**, des actions de divers ordres sont réalisés dans ce sens dont principalement la conduite d'opérations permanentes de sécurisation et le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité.

Pour ce qui est de **la réduction des délais des paiements des achats des produits agricoles (acteurs institutionnels et secteur privé) sur les plaines aménagées, l'action majeure à capitaliser concerne** la mise en place d'un fonds de garantie de 500 millions FCFA placé auprès de la Banque agricole du Faso (BADF) à travers une convention négociée et convenue entre Bagrépôle, la BADF et les transformateurs. Ce qui a permis de réduire considérablement les délais de paiement au niveau des producteurs paysans.

2.1.1.2. Situation de préparation et d'exécution des PC

L'état de construction des PC fait par le Coordonnateur du SE-PC a concerné les pôles de croissance en préparation et en exécution. De façon globale, il ressort que le processus de maturation des pôles de croissance se poursuit en dépit de contraintes de divers ordres auxquelles des solutions sont préconisées.

Pour ce qui est du Pôle de Croissance de Bagré (PCB), les actions majeures à capitaliser concernent entre autres (i) la conduite des travaux de construction de 119 km de routes en terre et pistes et de 47,9 km de routes qui sont en cours de bitumage dans le cadre du Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR), (ii) l'achèvement en cours des aménagements structurants des 2 194 hectares qui permettra de porter la superficie totale aménagée à 7 774 hectares, (iii) l'augmentation des capacités d'usinage marquée par l'installation en 2021 de 09 nouvelles rizeries ayant des produits finis de très grande qualité, (iv) . l'accroissement de la production de poisson marchand qui est passée de 603 kg en 2020 à 18 356 kg en 2021 et une prévision de production de 80 000 kg en 2022.

Concernant le Pôle de croissance du Sahel (PCS), le processus de sa mise en place demeure compromis par la situation sécuritaire dans la région même si des efforts avaient permis en 2021 de disposer du document cadre et du document de projet de la première phase.

S'agissant de l'agropole de Samendéni, les actions majeures menées portent entre autres sur (i) les travaux d'aménagement des 1500 ha de périmètres irrigués, (ii) la réalisation en cours des études d'Avant-projet détaillé (APD) pour l'aménagement des routes d'accès aux sites desdits périmètres, (iii) la validation technique par les services du cadastre des travaux de pose de bornes sur les sites d'accueil des villages de Soungalodaga 1, 2 et 3, Diofoloma, Banakorosso et Magafesso, affectées par la construction du barrage de Samendéni, (iv) la poursuite des travaux de construction de la centrale hydroélectrique ainsi que la réalisation de quatre couloirs d'accès au plan d'eau du barrage dans les villages de Sadina, Kokoro et Sikorola au Kéné Dougou pour l'abreuvement des animaux.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opérationnalisation de l'agropole de Samendéni, il faut relever le démarrage du processus de réalisation de l'étude pour la restructuration du statut du Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni (PDIS), ainsi que la prise des arrêtés mettant en place le groupe technique de suivi et l'unité opérationnelle de préparation.

Concernant l'agropole du Sourou, les acquis majeurs engrangés concernent (i) l'achèvement des travaux de réhabilitation et de confortation qui ont permis de dégager environ 1 080 ha de périmètres (initialement irrigués par aspersion) destinés aux exploitants du type entrepreneurial, et (ii) la finalisation de l'étude de la situation de référence du projet Bissan.

S'agissant du Pôle de croissance de l'Est (PCE), malgré la situation sécuritaire dans la région, la résilience des acteurs a permis de réaliser l'étude d'évaluation des potentialités touristiques et artisanales de la région de l'Est dont le rapport est disponible.

En ce qui concerne la Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso (GHB), les actions majeures menées concernent entre autres (i) la formation des membres sur les stratégies de mobilisation des ressources et le suivi de leur gestion, réalisée au profit des acteurs de la filière huile de coton, (ii) la réalisation de l'étude d'identification des marchés et circuits d'écoulement des produits, (iii) l'appui à l'élaboration de plans d'affaires au profit des entreprises de la filière huile de coton, (iv) la réalisation d'actions de plaidoyer pour la commercialisation de l'huile et son intégration dans les circuits de distribution des importateurs et de la commande

institutionnelle (cantines, hôpital, casernes, etc.), (v) l'appui à l'acquisition d'emballages pour l'huile et à la démarche qualité.

Pour ce qui concerne les Zones économiques spéciales (ZES) de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou, le processus de leur mise en place est à l'étape de la réalisation des Etudes environnementales stratégiques (EES) et des travaux de délimitation.

Pour le Technopôle ERTIC de Ouagadougou, les acquis majeurs engrangés concernent la réalisation des études (i) de définition d'un master plan (étude réalisée pour 40 ha sur les 123 ha existants), (ii) de la gouvernance, la gestion et le financement du technopôle pour les énergies renouvelables et les TIC au Burkina Faso (iii) d'avant-projet sommaire d'un complexe de salle de conférence.

Quant au Technopôle pharmaceutique, les réalisations majeures à capitaliser du processus de préparation sont entre autres (i) l'identification officielle d'un site de 77,92 ha à Kokologho pour abriter le technopôle, (ii) l'adoption en Conseil des ministres de la note de cadrage pour l'accélération du processus de préparation du technopôle pharmaceutique et du projet de décret portant création, composition, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation, (iii) la réalisation de plusieurs études prioritaires au nombre desquelles principalement la finalisation de l'étude de faisabilité du pôle.

2.1.1.3. Difficultés /Suggestions

Les difficultés d'ordre général évoquées portaient entre autres, sur (i) la problématique du financement, (ii) la mobilisation et la sécurisation du foncier, (iii) la situation sécuritaire et la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid 19, (iv) la problématique de la commercialisation de la production, (v) la gestion peu concertée des actions de promotion des PC, (vi) l'inadéquation du statut juridique du PDIS, ne permettant pas de répondre convenablement aux ambitions de développement fixées, (vii) l'insuffisance du dispositif de sécurisation de certains investissements structurants (barrages, plaines aménagées, etc.), (viii) la mise en valeur non optimale des terres attribuées aux agro-investisseurs avec pour corolaire un problème de compétitivité desdits investisseurs à cause de la non réalisation de l'extension du réseau électrique.

En réponse aux difficultés évoquées, les suggestions ci-après ont été formulées :

- l'opérationnalisation du Fonds national de promotion des PC (FNP-PC) et du projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux (PAP-PCSPR) ;
- l'opérationnalisation des GTI du CNPPC adoptés par l'arrêté interministériel n° 2021-0654/MINEFID/MATD/MESRSI/MAAH/MCIA du 1^{er} décembre 2021, portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement ;
- la prévision d'un régime juridique spécial de purge de droits fonciers et de gestion des terres pour les zones à double vocation de ZUP et de PC ;
- la capitalisation de l'expérience du partenariat entre Bagrépôle et la BADF suivie du passage à l'échelle au niveau des deux agropoles du Sourou et de Samendéni en réponse aux contraintes à la commercialisation de la production;
- une intégration plus accrue des différents maillons des chaînes de valeurs agricoles (production, transformation, commercialisation) pour une meilleure contribution des filières au développement économique et social du pays ;
- l'intensification des actions de lutte contre l'insécurité de façon générale et le renforcement du dispositif sécuritaire sur les sites de PC, au regard des infrastructures majeures déjà existantes (Barrages hydroagricoles de Bagré et de Samendéni notamment) et les enjeux majeurs qu'elles représentent pour l'activité socioéconomique au Burkina Faso.



Vue de participants à la session ordinaire 2022 du CNPPC

2.1.2. Pôles de croissance : vivier de solutions alternatives pour renforcer la résilience de l'économie nationale dans un contexte à fort défi sécuritaire

L'exposé sur la thématique de la session annuelle 2022 du CNPPC a été articulé autour de trois axes principaux à savoir (i) la situation des menaces sécuritaires sur le plan national et sur les zones des PC, (ii) l'examen des possibilités offertes par les PC en vue de la résilience des populations et de l'économie nationale et (iii) la déclinaison des actions majeures à dérouler pour une optimisation de la contribution des PC au renforcement de la résilience face aux effets pervers de la crise sécuritaire.

Ainsi, il ressort que les zones de PC sont affectées différemment par la situation sécuritaire. Ainsi, pour certaines, une forte présence des GAT impacte fortement la poursuite de l'activité de production. Ce qui a conduit certains acteurs à développer des mécanismes pour mitiger les effets de la menace et interpelle sur la nécessité de les consolider et d'y entrevoir des réponses plus appropriées.

Se fondant sur le potentiel exploitable des PC, il ressort que ces derniers se présentent comme des solutions alternatives pour entre autres (i) résorber les effets de la crise humanitaire, (ii) pallier le déficit de la production agrosylvopastorale, (iii) développer les services aux agents économiques, (iv) renforcer le tissu industriel, (v) améliorer le commerce extérieur, (vi) augmenter les recettes fiscales, (vii) créer des emplois, (viii) accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté et les inégalités, (ix) maîtriser l'inflation.

En vue de réussir le pari de la contribution optimale des PC à la résilience des populations et de l'économie nationale dans un contexte à fort défi sécuritaire, le Présentateur a décliné un certain nombre d'actions majeures nécessaires à dérouler. Il s'agira notamment de (i) renforcer les capacités de l'appareil productif à travers notamment l'accélération dans la préparation et la construction des PC, (ii) renforcer le tissu industriel dans les agropoles et améliorer le climat des affaires pour des ambitions légitimes d'accroissement de la valeur ajoutée et de renforcement de la résilience des producteurs locaux, (iii) renforcer le dispositif de sécurisation des PC dans le cadre global de la stratégie de sécurisation du territoire national, (iv) mobiliser les ressources financières à travers entre autres l'opérationnalisation du FNP-PC, la mise en place du PAP-PCSPR, le recours au partenariat public privé.

2.1.3. Situation de mise en œuvre du PTAB 2021 de la SNP-PC

La situation de mise en œuvre a consisté à dresser le bilan de la SNP-PC à travers un point sur les niveaux d'exécution physique et financier des 108 actions inscrites dans le PTAB au 31 décembre 2021 et dont le coût global est d'environ 60 milliards FCFA.

Le bilan physique au 31 décembre 2021 fait ressortir 54 activités entièrement exécutées, soit un taux de réalisation de 50%. 36 activités, soit 33% sont en cours de réalisation.

Au plan financier, environ 31 milliards ont été dépensés soit un taux d'exécution financier de 51%.

Les performances réalisées sont en deçà de celles de l'année précédente et cela se justifie principalement par les contraintes d'ordre sécuritaire et financier.

2.1.4. Perspectives majeures pour le développement des PC

Les perspectives majeures pour le développement des PC s'articulent essentiellement autour des actions prioritaires du PTAB 2022 de la SNP-PC dont le coût estimatif est de ***quatre-vingt-neuf milliards deux cent trois millions six cent quatre-vingt mille (89 203 680 000) FCFA***. Il se répartit entre les trois axes de la SNP-PC, soit respectivement 84,63% pour l'axe 1, 15,11% au titre de l'axe 2 et 0,26% pour le dernier axe.

La forte proportion de l'axe 1 relatif au renforcement de l'attractivité des territoires et la dynamisation des économies régionales est en adéquation avec les objectifs prioritaires de mise en place des projets de pôles de croissance, qui commandent de concentrer les efforts et les investissements essentiellement autour de la réalisation d'infrastructures critiques et de services essentiels.

Les actions à dérouler dans les trois axes de la SNP-PC devront concourir principalement à (i) diligenter la formulation et la mise en place des pôles de croissance en préparation, (ii) dynamiser les organes (GTI notamment) du dispositif de pilotage des pôles de croissance, (iii) accélérer la construction du PCB, (iv) mettre en place le PAP-PCSPR, (v) développer l'expertise nationale sur les PC et (vi) assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la SNP-PC.

2.2. Echanges et discussions

La démarche utilisée pour la conduite des débats a consisté à accorder aux membres et observateurs du CNPPC une plage d'intervention pour se prononcer sur divers points en rapport avec le développement des pôles de croissance au Burkina Faso en général et en particulier sur l'ordre du jour et la thématique de la session.

Principalement, les échanges ont porté sur *(i) le thème de la session, (ii) la délocalisation des travaux des sessions du CNPPC, (iii) l'implication du secteur privé et des OSC dans le processus de développement des PC (iv) la problématique de financement, (v) le modèle économique des PC, (vi) la gestion du foncier, et (vii) les préoccupations spécifiques des PC en exécution.*

2.2.1. Thème de la session

La pertinence du thème de la session ordinaire 2022 du CNPPC a été unanimement saluée par les intervenants. En effet, analysant le contexte sécuritaire et socioéconomique national et international, les participants ont estimé que les défis actuels imposent à chaque nation de développer des mécanismes pour renforcer la résilience des populations et de l'économie. À ce titre, au regard du potentiel exploitable des PC, il est opportun d'explorer les opportunités qu'ils offrent et de définir les stratégies optimales de leur mise en œuvre en vue d'asseoir les bases de la consolidation de l'économie nationale.

Cependant, tenant compte des menaces qui pèsent sur les zones de PC, il est évident que l'optimisation de leur contribution requiert au préalable de trouver des réponses appropriées à la problématique sécuritaire.

À ce titre, même si plusieurs intervenants sont d'avis sur le besoin de renforcer les capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité, ils reconnaissent tout de même la nécessité d'impliquer davantage les communautés locales dans la stratégie globale de sécurisation du territoire en général, et en particulier dans les zones de PC. Cela pourrait s'inspirer des propositions partagées par Madame le Ministre en charge de l'eau sur les réflexions en cours dans son département pour l'implication des initiatives locales et endogènes de sécurité dans la sécurisation des grands ouvrages hydrauliques. SEM le Premier ministre a conforté cette hypothèse en faisant cas des nouvelles orientations prises par le Gouvernement

dans le cadre de la création des Brigades de veille et de défense patriotique (BVDP), dans le but de mieux structurer la participation citoyenne à la sécurisation du territoire. En outre, dans une démarche anticipative, il a fortement recommandé la prise en compte des actions de sécurisation lors de la formulation des projets et programmes de développement.

2.2.2. Délocalisation des travaux des sessions du CNPPC

Se fondant sur le fait que le développement des PC en général, et particulièrement des agropoles, se mène dans les zones à fort potentiel agro-sylvo-pastoral, certains membres ont estimé qu'il était pertinent de tenir la session dans une de ces zones. Toute chose qui aurait également permis de faire une immersion sur un des sites, afin d'apprécier concrètement la situation d'exécution des activités sur le terrain.

Reconnaissant l'objectivité de la préoccupation soulevée, Monsieur le Ministre en charge de l'économie a tout de même soutenu que la délocalisation des sessions n'est pas la règle. Aussi, a-t-il ajouté qu'au regard des risques sécuritaires et des coûts inhérents à l'organisation de l'évènement hors de Ouagadougou, le SE-PC n'a pas jugé opportun de délocaliser la session.

2.2.3. Implication du secteur privé et des OSC dans le développement des PC

Le succès des PC dépend fortement de la volonté et de la capacité des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergies. Cela devra se faire à travers une approche d'inclusion et de responsabilisation de tous les acteurs concernés au nombre desquels le secteur privé et les OSC.

Cette réalité a été mise en évidence au cours des échanges. En effet, la nécessité d'impliquer davantage le secteur privé dans le développement des PC a été clamée de façon récurrente, notamment pour le besoin de combler les gaps de financement. Pour ce faire, le secteur privé a fait un plaidoyer auprès du Gouvernement pour leur contribution optimale à l'édification des PC. Il s'agit de leur apporter un accompagnement pour (i) le renforcement des capacités, (ii) la réalisation des investissements et (iii) la couverture de certains besoins spécifiques du monde rural.

Au-delà de leur rôle de vigie, la responsabilisation des OSC dans le développement des PC a été interrogée par le Ministre en charge du commerce dans le sens de leur nécessaire engagement pour assurer la viabilité des pôles. Toute chose qui

pourrait se matérialiser à travers notamment des actions de sensibilisation des acteurs, dont entre autres les producteurs et les organisations paysannes.

2.2.4. Problématique de financement

L'insuffisance des ressources financières a été évoquée de façon récurrente par divers acteurs de mise en œuvre comme une contrainte majeure dans le processus de mise en place et de construction des projets de pôles de croissance dans ses différentes variantes (Zones économiques spéciales, technopôles, agropoles, etc.). En effet, cette situation affecte de façon fréquente la réalisation des infrastructures critiques sur les sites de PC, la conduite des études complémentaires et de maturité nécessaires au processus de formulation des projets de pôles ainsi que pour l'animation du dispositif institutionnel de pilotage des PC.

En réponse à cette problématique, des suggestions de divers ordres ont été formulées pour améliorer la mobilisation des ressources financières. Lesdites propositions portent entre autres sur (i) la mise en place de mécanismes de financement innovant, (ii) l'implication du secteur privé, (iii) la formulation de projets et programmes de développement, (iv) la mise en place d'un fonds souverain de développement à partir des ressources minières en s'inspirant éventuellement de modèles implémentés en Norvège et au Botswana.

2.2.5. Modèle économique des PC

Partant de questionnements sur les entraves à la rentabilité économique des projets de PC au Burkina Faso, le modèle économique développé a été interrogé par plusieurs intervenants. Ainsi, au regard des résultats atteints en lien avec les investissements réalisés depuis une décennie de mise en œuvre, et considérant la complexité de la mobilisation des ressources financières, la suggestion a été faite d'approfondir la réflexion sur un modèle adéquat et approprié pour tirer le plus grand profit des actions de développement des PC.

En outre, pour l'efficacité du modèle économique, le Ministre en charge de l'agriculture a insisté sur l'impérieuse nécessité de développer les synergies entre les PC en général et les agropoles en particulier. Pour ce faire, il a suggéré la mise en place de cadres de concertation spécifiques dans ce sens.

2.2.6. Gestion du foncier

Evoquant des opérations menées dans le cadre de la sécurisation foncière de certains sites de PC, le Ministre en charge des affaires foncières a fortement recommandé que les interventions menées dans ce sens soient suffisamment coordonnées. Toute chose qui devrait permettre de se prémunir des nombreuses difficultés inhérentes à la problématique.

Partageant les préoccupations soulevées et en se fondant sur le retard dans la valorisation des 100 ha de la Zone agroindustrielle (ZAI) de Samendéni, le Ministre en charge du développement industriel a plaidé pour plus de célérité dans les opérations de sécurisation foncière et à briser les mûrs tout en respectant les procédures.

2.2.7. Préoccupations spécifiques des PC en exécution

Prenant la parole, certains responsables de pôles ont fait part au CNPPC de certaines de leurs préoccupations.

Ainsi, le Président du conseil d'administration (PCA) de Bagrépole a plaidé pour que des dispositions diligentes soient conduites par le MEFP auprès de la BAD afin que le financement additionnel attendu pour le parachèvement du PAPCB soit décaissé urgemment en 2022 afin de prendre en charge la réalisation pressante des travaux complémentaires pour permettre l'irrigation des 2 194 hectares aménagés.

Concernant la PCA de Souroupole, elle a plaidé pour l'accompagnement du CNPPC en vue de (i) boucler le capital de la société, (ii) débloquer la subvention d'exploitation nécessaire au fonctionnement et (iii) transférer un bâtiment de la société dans son patrimoine pour lui permettre de tirer des recettes d'exploitation.

Le Coordonnateur du PDIS a rappelé que l'opération de lotissement de la ZAI de Samendéni est en cours même si pour ce faire, une autorisation est toujours attendue du Ministère en charge des affaires foncières.

Le PCA de la GHB, après avoir égrené quelques difficultés rencontrées, a formulé un certain nombre de doléances au nombre desquelles (i) la régulation de l'exportation du soja afin d'assurer sa disponibilité sur le marché national, (ii) le cas échéant, l'instauration d'un prélèvement sur les exportations de soja en vue

d'abonder un fonds de soutien aux filières soja et huilerie à travers notamment la société de cautionnement mutuel en cours de mise en place, (iii) l'attribution de périmètres dans la ZUP de Samendéni à la GHB pour lui permettre de produire la matière première.

3. SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

A l'issue de ses travaux, le CNPPC a adopté le PTAB 2022 qui s'élève à **quatre-vingt-neuf milliards deux cent trois millions six cent quatre-vingt mille (89 203 680 000) FCFA**. Aussi, a-t-il pris trois résolutions et formulé trois recommandations.



Monsieur le Ministre de l'économie, des finances et de la prospective faisant la synthèse des discussions

3.1. Résolutions

Les résolutions prises lors de la session portent sur les points suivants :

- **renforcement du dispositif sécuritaire et de surveillance sur les sites des pôles de croissance ;**
- **accélération de la mise en place du technopôle pharmaceutique de Kokologho ;**
- **mise en place et animation des instances des Groupes de travail interministériels (GTI).**

3.2. Recommandations

Trois (03) recommandations ont été adoptées et sont relatives à :

- **mise en place d'un dispositif de sécurisation en vue de la reprise du chantier de bitumage de la route Tougan-Kassoum-Lanfiéra-Di ;**
- **mobilisation des ressources pour accélérer la préparation et la mise en œuvre des pôles de croissance ;**
- **mobilisation du financement additionnel du Projet d'appui au pôle de croissance de Bagré (PAPCB) pour permettre le parachèvement du projet.**

4. CLOTURE DES TRAVAUX

La clôture des travaux de la session 2022 du CNPPC a été ponctuée essentiellement par le mot de fin de SEM le Premier Ministre. À ce titre, il s'est réjoui des résultats atteints et a exprimé toute sa satisfaction au regard de l'engagement et des riches contributions des participants. Toute chose ayant permis de parvenir à des résultats probants et de proposer des recommandations pertinentes devant contribuer au développement des PC au Burkina Faso et particulièrement à la stratégie globale de sécurisation du territoire.

De ce fait, il a au nom du Gouvernement et en son nom propre, traduit toute sa gratitude aux membres du CNPPC pour leurs actions multiformes en faveur de l'édification des pôles de croissance au Burkina Faso.

Pour finir, il a réitéré tous ses remerciements aux Partenaires techniques et financiers pour leur soutien sans cesse renouvelé dans le développement des PC ainsi que sur tous les chantiers de développement socio-économique au Burkina Faso.

Le Rapporteur général

Félix Charles DALLA
Chevalier de l'Ordre du Mérite

ANNEXE 1 : ACTES FINAUX

Le vendredi 15 juillet 2022 à partir de 09 heures 30 minutes, s'est tenue dans la salle de conférences du Ministère des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, la session ordinaire de l'année 2022 du Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance (CNPPC).

Présidée par **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement**, elle s'est déroulée autour du thème : **« Promouvoir les pôles de croissance comme instrument majeur de résilience de l'économie nationale dans un contexte à fort défi sécuritaire »**, permettant d'explorer les possibilités qu'offrent les pôles de croissance, en tant qu'approche holistique de développement, dans le cadre global de la lutte contre l'insécurité structurée autour du triptyque « Paix-Sécurité-Développement ». En effet, en tant qu'instrument majeur de résilience des populations et pour la relance de l'économie nationale dans ce contexte à fort défi sécuritaire, les Pôles de croissance (PC) se veulent des solutions alternatives pour entre autres : (i) *résorber les effets de la crise humanitaire*, (ii) *pallier le déficit de la production agro-sylvo-pastorale*, (iii) *développer les services aux agents économiques*, (iv) *renforcer le tissu industriel*, (v) *améliorer le commerce extérieur*, (vi) *augmenter les recettes fiscales*, (vii) *créer des emplois*, (viii) *accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté et les inégalités*, (ix) *maitriser l'inflation*.

Toutefois, partant de ce que la stabilité des zones de pôles de croissance est indispensable pour leur contribution optimale à la lutte systémique contre l'insécurité, les échanges ont permis au CNPPC de prendre le pouls de la menace sécuritaire dans lesdites zones et de proposer les mesures qui s'imposent.

Ainsi, au-delà de l'impérieuse nécessité de renforcer le dispositif de sécurisation des pôles de croissance, le CNPPC, conscient de leur apport à la relance de l'économie nationale, dans le contexte à fort défi sécuritaire, a appelé à la mobilisation et à l'engagement de tous les acteurs pour dynamiser davantage leur mise en œuvre. Dans ce sens, il s'agira de relever les challenges suivants : (i) *renforcer les capacités de l'appareil productif*, (ii) *renforcer le tissu industriel dans les agropoles et améliorer le climat général des affaires*, (iii) *mobiliser les ressources financières*.

Au titre de ses travaux, le CNPPC a délibéré sur les points inscrits à son ordre du jour et pris des décisions déclinées ci-après.

✓ **DU PROCESSUS DE MATURATION DES POLES DE CROISSANCE**

Le CNPPC constate que les actions menées en faveur du développement des PC se poursuivent en dépit de certaines contraintes dont principalement, la crise sécuritaire.

Pour ce qui est du Pôle de Croissance de Bagré (PCB), le CNPPC se réjouit de la conduite des travaux de construction de 119 km de routes en terre et pistes et de 47,9 km de routes qui sont en cours de bitumage dans le cadre de la sous composante 2.1.2 du Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR). Aussi se

félicite-t-il pour toutes les initiatives prises en vue de la mise en valeur optimale et durable des potentialités hydroagricoles, sylvo- pastorales et halieutiques de la Zone d'utilité publique (ZUP) de Bagré, dont principalement, l'achèvement en cours des aménagements structurants des 2 194 ha qui permettra de porter la superficie totale aménagée à 7 774 ha. En outre, le Comité salue l'essor du secteur de la transformation des produits agricoles notamment, le riz, marqué par l'augmentation des capacités d'usinage et l'installation en 2021 de 09 nouvelles rizeries ayant des produits finis de très grande qualité. Enfin, le CNPPC note les efforts consentis pour le développement de l'activité piscicole, caractérisée notamment, par l'augmentation de la production de poisson marchand qui est passée de 603 kg en 2020 à 18 356 kg en 2021 et une prévision de production de 80 000 kg en 2022. Il se réjouit enfin de la réalisation d'infrastructures pastorales à Doubégué (poste vétérinaire composé d'un magasin et d'un bureau, 2 forages neufs, 1 forage réhabilité et 2 parcs de vaccination) et à Tcherbo (1 poste vétérinaire composé d'un logement, d'un magasin et d'un bureau, 3 parcs de vaccination, 4 forages neufs et 1 Centre de santé et de promotion sociale (CSPS)).

Concernant le Pôle de croissance du Sahel (PCS), le CNPPC constate que le processus de sa mise en place est fortement perturbé par l'ampleur de la crise sécuritaire dans la zone devant l'abriter. Il note que les efforts de préparation avaient permis de disposer du document cadre et du document de projet de la première phase. Toutes choses devant permettre de relancer le processus dès que la situation sécuritaire s'améliorera et pour laquelle il reste optimiste au regard de toutes les initiatives prises par le Gouvernement dans ce sens. De ce fait, le CNPPC encourage les acteurs concernés à poursuivre les efforts de mobilisation du financement requis. Il reste convaincu que la mise en œuvre du PCS, adossée à la riposte armée, sera une des réponses appropriées pour une intervention ciblée, massive, pérenne, structurelle, holistique et cordonnée, pour briser cette préoccupante spirale qui a démarré dans la région du Sahel.

S'agissant de l'agropole de Samendéni, le CNPPC se réjouit de la disponibilité des rapports d'études d'avant-projets définitifs (APD), et des rapports d'études d'impact environnemental et social en version provisoire des études d'aménagement de la deuxième tranche de 5000 ha de périmètres irrigués. Il se satisfait de l'aménagement des 1500 ha de périmètres irrigués en cours et de la disponibilité des études APD pour l'aménagement des routes d'accès aux sites desdits périmètres. Aussi, le CNPPC salue la validation technique par les services du cadastre des travaux de pose de bornes sur les sites d'accueil des villages de Soungalodaga 1, 2 et 3, Diofoloma, Banakorosso et Magafesso affectés par la construction du barrage de Samendéni. Il note également avec satisfaction, la poursuite des travaux de construction de la centrale hydroélectrique ainsi que la réalisation de quatre couloirs d'accès au plan d'eau du barrage dans les villages de Sadina, Kokoro et Sikorola au Kéné Dougou pour l'abreuvement des animaux.

Par ailleurs, le CNPPC salue le démarrage du processus de réalisation de l'étude pour la restructuration du statut du Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni (PDIS) en vue de lui conférer un cadre institutionnel approprié pour la gestion de l'agropole. Aussi se réjouit-il des avancées constatées dans le déroulement

de la préparation de l'agropole de Samendéni, marquées notamment, par la prise des arrêtés mettant en place le groupe technique de suivi et l'unité opérationnelle de préparation dudit pôle.

Concernant l'agropole du Sourou, malgré les contraintes sécuritaires dans la zone, le CNPPC se réjouit de la finalisation des travaux de réhabilitation et de confortation qui ont permis de dégager environ 1 080 ha de périmètres irrigués (initialement irrigués par aspersion) destinés aux exploitants du type entrepreneurial. Il note également la finalisation de l'étude de la situation de référence du projet Bissan et du Projet de développement agricole de Dangoumana (PDAD). Toutefois, le démarrage des études APD, des études d'impact environnemental et social et des plans d'action de réinstallation, ainsi que le suivi-contrôle des travaux d'aménagement et de réalisation de la ligne haute tension prévus par ces projets et le bitumage de la route Tougan-Kassoum-Lanfiéra-Di (65 km) sont à l'arrêt à cause de l'insécurité.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Société d'économie mixte (SEM), le CNPPC se félicite de la mise en place des organes dirigeants que sont la Direction générale et le Conseil d'Administration. Il note cependant certaines difficultés pour la constitution du capital social de la société en vue de son immatriculation et le déblocage de la subvention d'exploitation indiquée par l'étude de restructuration de la SEM. En effet, selon cette étude, la nouvelle société devrait bénéficier de l'Etat une subvention d'exploitation pendant cinq ans à raison de 500 000 000 de francs CFA par an les trois premières années (2022, 2023 et 2024) et 250 000 000 de francs CFA par an les deux dernières années (2025 et 2026) pour son opérationnalisation. De ce fait, le CNPPC encourage les acteurs concernés à diligenter la conduite du processus afin de réunir les conditions pour un meilleur fonctionnement de la société en lien avec les ambitions de construction de l'agropole du Sourou.

S'agissant du Pôle de croissance de l'Est (PCE), le CNPPC se réjouit de la disponibilité du rapport de l'étude de préféabilité et du rapport de l'étude d'évaluation des potentialités touristiques et artisanales de la région de l'Est. Il constate que la dégradation de la situation sécuritaire ne favorise pas la mise en place accélérée et diligente du PCE. Néanmoins, il reste convaincu qu'avec les actions de sécurisation en cours, la mise en place du pôle se poursuivra et sa réalisation contribuera significativement à la relance de l'économie régionale.

En ce qui concerne la Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso (GHB), le CNPPC se réjouit de la mise en œuvre réussie des actions de la grappe qui a permis de parvenir à des résultats assez significatifs malgré la faiblesse des ressources humaines, financières et matérielles. Il salue les efforts de tous les acteurs engagés dans la mise en œuvre du Programme d'appui à la compétitivité en Afrique de l'Ouest (PACAO) dans le cadre duquel des actions sont prévues pour la concrétisation d'une société de cautionnement mutuel et d'une centrale d'achat. Il note que la problématique financière demeure préoccupante et encourage tous les acteurs à poursuivre la dynamique engagée pour la mobilisation de financement.

Pour ce qui est des Zones économiques spéciales (ZES) de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou, le CNPPC constate que le processus de leur mise en place est à l'étape de la réalisation des études environnementales stratégiques, à la délimitation et au bornage des sites. Le CNPPC exhorte les ministères concernés à mobiliser les ressources financières nécessaires à la réalisation des études prioritaires pour la mise en place des ZES.

Pour le Technopôle « Energies renouvelables et technologies de l'information et de la communication (ERTIC) » de Ouagadougou, le CNPPC félicite les acteurs pour l'approche de mutualisation qui a prévalu à l'identification du site de Gampèla retenu pour l'implantation du technopôle. Il salue la dynamique en cours pour disposer d'un document projet (Prodoc) pour la mise en place du technopôle et encourage de ce fait les acteurs concernés à diligenter le processus au regard de la demande importante de service numérique en soutien à l'efficacité de l'administration publique et des entreprises privées.

Quant au Technopôle pharmaceutique, le CNPPC se réjouit de l'adoption par le Conseil des ministres de la note de cadrage pour l'accélération du processus d'opérationnalisation du technopôle pharmaceutique de Kokologho et du projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation dudit technopôle. Ceci étant, il invite les acteurs concernés à s'investir pleinement pour l'opérationnalisation dudit dispositif et à dérouler avec diligence les actions majeures nécessaires à la mise en place du technopôle. En outre, il se réjouit des avancées notables constatées dans la conduite des études prioritaires dont principalement, l'étude de faisabilité et exhorte les acteurs concernés à s'atteler à la formulation du référentiel cadre (Prodoc) du technopôle assorti d'un document de démarrage (phase initiale).

✓ **DECISIONS PRISES**

Conformément aux orientations de la Stratégie nationale de promotion des pôles de croissance (SNP-PC) qui décline les outils de programmation et de suivi-évaluation des actions de développement des PC ;

Partant de ce que le Plan de travail annuel budgété (PTAB) est la déclinaison opérationnelle et la feuille de route annuelle intégrée pour la promotion des PC au Burkina Faso ;

Le CNPPC adopte le PTAB 2022 qui s'élève à quatre-vingt-neuf milliards deux cent trois millions six cent quatre-vingt mille **(89 203 680 000)** FCFA.

Aussi, le CNPPC a pris trois résolutions et formulé trois recommandations.

2.1. RESOLUTIONS

➤ **Résolution 1 : renforcement du dispositif sécuritaire et de surveillance sur les sites des PC**

Considérant la situation sécuritaire nationale caractérisée par des attaques terroristes et au regard des menaces spécifiques sur les infrastructures stratégiques réalisées dans le cadre des PC ;

Partant du rôle majeur que pourraient jouer les PC dans le cadre global de la lutte contre l'insécurité et particulièrement, pour le renforcement de la résilience de l'économie nationale.

Le CNPPC exhorte les acteurs concernés à prendre en compte les zones de PC dans le cadre global de la stratégie nationale de sécurisation du territoire. En particulier, il s'agira de prendre les dispositions idoines en vue de renforcer le dispositif sécuritaire approprié pour certains pôles (PCB), de le mettre en place pour d'autres (Samendéni) et de mener les actions appropriées afin de libérer certaines zones déjà sous emprise (Pôle du Sourou).

➤ **Résolution 2 : accélération de la mise en place du technopôle pharmaceutique de Kokologho**

Se félicitant de l'adoption par le Conseil des Ministres le 22 juin 2022, de la note de cadrage pour l'accélération du processus d'opérationnalisation du technopôle pharmaceutique de Kokologho et du projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation dudit technopôle ;

Considérant les avancées notables constatées dans la conduite des études prioritaires pour la mise en place dudit technopôle dont principalement, l'étude de faisabilité technico-économique et financière ;

Le CNPPC instruit le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en collaboration avec les acteurs concernés, à poursuivre la mise en œuvre des actions de la feuille de route pour la mise en place du technopôle. Il s'agira principalement, d'opérationnaliser les organes du dispositif institutionnel de préparation et de conduire dans les meilleurs délais, la formulation du référentiel cadre du technopôle, assorti d'un document de démarrage (phase initiale).

➤ **Résolution 3 : mise en place et animation des instances des Groupes de travail interministériels (GTI)**

Se satisfaisant de l'adoption de l'arrêté interministériel n° 2021-0654/MINEFID/MATD/MESRSI/MAAH/MICA du 1^{er} décembre 2021 portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement des GTI du CNPPC ;

Au regard de l'importance de ces GTI pour l'efficacité de la synergie d'actions, l'amélioration du processus de capitalisation et du reporting, pour la mise en place

d'un maillon technique chargé d'animer la réflexion, de veiller à la qualité des documents des travaux des sessions du CNPPC, de mieux conduire des actions de coordination et de suivi-évaluation ;

Le CNPPC instruit le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP), de diligenter la mise en place des GTI et de mobiliser les ressources nécessaires pour leur fonctionnement optimal. Par ailleurs, il invite tous les acteurs concernés à adhérer à la dynamique enclenchée et à s'engager pleinement dans l'animation des sessions des GTI.

2.2. RECOMMANDATIONS

- **Recommandation 1 : mise en place d'un dispositif de sécurisation en vue de la reprise du chantier de bitumage de la route Tougan-Kassoum-Lanfièra-Di**

Constatant l'arrêt des travaux de bitumage de la route Tougan-Kassoum-Lanfièra-Di (65 km) suite aux attaques terroristes perpétrées dans la zone ;

Convaincu que l'achèvement de ces chantiers contribuera à désenclaver la zone du Pôle de croissance de Sourou ;

Le CNPPC recommande au Ministère des infrastructures et du désenclavement, ainsi qu'au Commandement des opérations du théâtre national (COTN) de prendre en compte le chantier de bitumage de la route Tougan-Kassoum-Lanfièra-Di dans le cadre global de la sécurisation des chantiers de bitumage de routes dans les zones sensibles.

- **Recommandation 2 : mobilisation des ressources pour accélérer la préparation et la mise en œuvre des pôles de croissance**

Conscient de ce que les PC se présentent comme un vivier de solutions alternatives pour renforcer la résilience de l'économie nationale dans un contexte à fort défi sécuritaire ;

Considérant les contraintes financières récurrentes rencontrées dans le cadre de la préparation et de la construction des PC, auxquelles il faut apporter des réponses urgentes ;

Le CNPPC exhorte le MEFP à accélérer le processus de mobilisation des ressources financières nécessaires pour prendre en charge les actions prioritaires identifiées dans le cadre de la préparation et de la construction des PC. A ce titre, il encourage le MEFP à prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre du Projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux (PAP-PCSPR), ainsi que l'opérationnalisation du Fonds de promotion des PC.

- **Recommandation 3 : mobilisation du financement additionnel du Projet d'appui au pôle de croissance de Bagré (PAPCB) pour permettre le parachèvement du projet.**

Constatant l'achèvement des travaux d'aménagement des 2 194 hectares en rive droite du Nakanbé et conscient que la principale contrainte demeure l'incapacité du canal primaire existant à véhiculer un débit d'eau suffisant pour irriguer l'ensemble des superficies aménagées ;

Partant des avancées enregistrées à l'issue de la mission de supervision du PAPCB par la Banque Africaine de Développement (BAD) qui a eu lieu du 15 novembre au 24 décembre 2021 dans le cadre de la mobilisation d'un financement additionnel de 10 millions d'unités de compte en vue de réaliser des travaux complémentaires pour permettre l'irrigation des 2 194 hectares aménagés ;

Convaincu que l'exploitation en toute saison des superficies aménagées dans le cadre du PAPCB contribuera à accroître la production agricole et partant, à améliorer la sécurité alimentaire au Burkina Faso ;

Le CNPPC exhorte le MEFP et BAGREPOLE_{SEM} à poursuivre les actions engagées pour parvenir à la mobilisation du financement additionnel nécessaire au parachèvement du PAPCB.

Fait à Ouagadougou, le 15 juillet 2022

**Le Comité national de pilotage
des pôles de croissance (CNPPC)**

FICHE SYNOPTIQUE DES DECISIONS DE LA SESSION ORDINAIRE 2022 DU CNPPC

N°	Intitulé	Responsables	Echéance
RESOLUTIONS			
1	<i>Renforcement du dispositif sécuritaire et de surveillance sur les sites des pôles de croissance</i>	MATDS, MDAC, BAGREPOLE _{SEM} , SOUROUPOLE _{SEM} , PDIS	Permanent
2	<i>Accélération de la mise en place du technopôle pharmaceutique de Kokologho</i>	MESRI	Juin 2023
3	<i>Mise en place et animation des instances des Groupes de travail interministériels (GTI)</i>	MEFP	Juin 2023
RECOMMANDATIONS			
1	<i>Mise en place d'un dispositif de sécurisation en vue de la reprise du chantier de bitumage de la route Tougan-Kassoum-Lanfièra-Di</i>	MID, COTN	Permanent
2	<i>Mobilisation des ressources pour accélérer la préparation et la mise en œuvre des pôles de croissance</i>	MEFP	Permanent
3	<i>Mobilisation du financement additionnel du Projet d'appui au pôle de croissance de Bagré (PAPCB) pour permettre le parachèvement du projet</i>	BAGREPOLE _{SEM} , MEFP	Permanent

ANNEXE 2 : LISTE DE PRESENCE

Session ordinaire au titre de l'année 2022 du Comité national de pilotage des pôles de croissance

Ouagadougou, le 15 juillet 2022

N°	NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURE	CONTACT (Téléphone & email)
1.	OUEDRAOGO Albert	PM	
2.	SOME Seglaro Abel	MEFP	seglaro@netcourrier.com
3.	KARGOUGOU Robert Lucien Jean Claude	MSHP	kargougouj@gmail.com
4.	KIBA Innocent	MARAH	
5.	TRAORE/COULIBALY Maminata	MEEEA	traore_maminata@yahoo.fr
6.	SOME Jean Alphonse	MMC	jalsome@yahoo.fr
7.	ZOUNGRANA Charles Josaphat	MID	charliejoz@yahoo.fr
8.	TALL Abdoulaye	MDICAPME	abdoulaye.tall@commerce.gov.bf
9.	ZAMPLAIGRE Mahamoudou	MTMUSR	mamadoualy@yahoo.fr
10.	SAVADOGO Boukary	MUAFH	boukary.sawadogo@yahoo.fr
11.	TRAORE Karamoko Jean Marie	MD/MAECRBE	jm_karamoko@yahoo.fr
12.	SORGHO Charles Marie B.	CNOSC	sorghocharles@gmail.com 72 69 34 83/76 66 90 24
13.	OUALY Labidi	CNOSC	labnico@yahoo.fr 70 23 85 29
14.	DIABOUBOUGA Serge	DGRSI/MESRI	diabouga.serge@gmail.com
15.	SORGHO P. Fabien R.	Gouvernorat Sahel	gouverneur.rshl@gmail.com 70 35 59 09
16.	BARRY/TRAORE Sy Assétou	Gouvernorat Plateau central	traoresyassetou@yahoo.fr 71 32 83 32
17.	SAWADOGO Sayouba	Gouvernorat Hauts Bassins	sayoubasawadogo52@gmail.com
18.	NACOULMA/SANOY Massadalo Yvette	Gouvernorat Centre Sud	sanou_yvette@yahoo.fr 60 74 44 60
19.	TRAORE Boubakar Nouhoun	Gouvernorat Centre Ouest	70 25 78 56

N°	NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURE	CONTACT (Téléphone & email)
20.	SORE Amidou	Gouvernorat Est	amidsore@yahoo.fr 60 74 44 67
21.	SOME Jean Charles dit Yénapou	Gouvernorat Cascades	somejeancharles@gmail.com
22.	OUEDRAOGO Ramond David	Gouvernorat Nord	raymonyd2005@yahoo.fr 70 38 47 49
23.	OUEDRAOGO Z. Blaise	Gouvernorat Centre Nord	70 24 44 23/74 17 85 96
24.	ZOUNGRANA Boukaré	Gouvernorat Centre Est	bubazgra@gmail.com
25.	BASSINGA Babo Pierre	Gouvernorat Boucle du Mouhoun	70 20 67 08
26.	BASSINGA Abdoulaye	Gouvernorat du Centre	70 30 25 80
27.	SAVADOGO Boureima	Gouvernorat Sud-Ouest	sboureimapatrick@gmail.com 72 21 00 00
28.	GANSONRE Marc	CPF	70 31 42 20
29.	KOHOUN Z. Léopold	AMBF	kozileo2000@yahoo.fr 78 86 87 87
30.	OUEDRAOGO Abdramane	ARBF	abououed@yahoo.fr 76 69 59 49
31.	THIAW Kalidou	Commission UEMOA	02 33 93 93
32.	SOMDA Salvador	ALG	salvasomda@yahoo.fr 70 26 46 48
33.	MILLOGO Dibi	ABV	fredmilfr@yahoo.fr 70 43 73 17
34.	KIENOU Jean Bosco	MATDS	jeanbos_kienou@yahoo.fr 70 30 60 62
35.	BARRO Braima	MTDPCE	brabarro@yahoo.fr 70 33 10 51
36.	GOUMBANE Abdoulaye	MJDHRI	abdoulayegoumbanel@gmail.com 70 29 64 04
37.	NAKOULMA Désiré	Primature	dnakoulma@yahoo.fr 70 27 27 46

N°	NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURE	CONTACT (Téléphone & email)
38.	ZONGO B. Fabrice	DGESS/MUAFH	bassimanegozongo@gmail.com 70 20 33 64
39.	TRAORE Abdallah Youssef C.	Primature	yousseffchahine@gmail.com 70 20 88 54
40.	GAMPENE Abdoul Salam	Primature	gampene@yahoo.fr 70 20 88 82
41.	KOBIANE Nicolas	SG/MEFP	kob_nic@yahoo.fr
42.	PALENFO Sié Christophe	Dircab/MEFP	psiéchristophe@yahoo.fr
43.	OUATTARA Karim	DG/MEBF	karim.ouattara@me.bf
44.	ZERBO Lanséré	DGESS/MATDS	zerbolansr@yahoo.fr 76 08 32 33
45.	KAM David D. Dimitri	AE Nakambé	ddavidkam@yahoo.fr 70 20 02 53
46.	ZONGO Jean Baptiste	AE Liptako	zongojb1980@yahoo.fr 71 14 60 67
47.	SOUMBOUGMA Armel	AE Mouhoun	asoumbougma@gmail.com 75 57 58 74
48.	BATIONO Boubié Léonard 1^{er} jumeau	AE Gourma	leobationo@gmail.com 78 55 25 27/65 32 06 90
49.	SANOGO Sory	GHB	grappehuiliers@gmail.com
50.	OUEDRAOGO Abdoulaye	PDIS	70 25 56 29
51.	OUEDRAOGO saidou	DG/SOUROUPOLE	ouedrasaidou@gmail.com 70 25 01 61
52.	TRAORE/SOME Clémence	PCA/SOUROUPOLE	clesotraore@yahoo.fr 70 27 03 74
53.	ZIDA Moussa	DG/Bagrépole	moussa.zida@bagrepole.bf 70 68 80 11
54.	SOME T. Issa	SG/MESRI	tsome66@gmail.com
55.	KOHOUN Souako Norbert	Cabinet MEFP	kohouns@yahoo.fr

N°	NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURE	CONTACT (Téléphone & email)
56.	ZANGA/TARNAGDA Lamoussa	DGDT	delphinetaarnagda@yahoo.fr 78 01 39 74
57.	SOMDA A. Roland	MID	rolandsomdah@yahoo.fr
58.	YARGA/LOUDRAOGO Monique B.	DGDT	moniqueyarga@gmail.com
59.	SAWADOGO Léon	DGESS/MUAFH	sawadogoleon@gmail.com 70 25 01 33
60.	BOUGMA Asseta	DGRE	sikireasseta@gmail.com 67 66 99 88
61.	NIAMBA Lassina	DGESS/MTMUSR	lassbwal@yahoo.fr 70 75 64 15
62.	SAWADOGO W. Maimouna	DGDI/MTDPCE	
63.	BONKOUNGOU P. Jacques	BAGREPOLE	jacques.bonkougou@yahoo.fr 70 75 67 45
64.	ROUAMBA W. Elie	DGDT	rouambaelie@yahoo.fr 76 63 61 44
65.	OUATTARA Arouna	DGDT	arouzanga@yahoo.fr 70 31 17 97/76 56 97 70
66.	SONDO Rasmané	DGDT	rasmanesondo@gmail.com 70 62 71 51
67.	TONDE Alfred Jonas	DGDT	tondalf@yahoo.fr 70 18 52 86
68.	BANSE Mambila	MDICAPME	mambilabanse@commerce.gov.bf 70 43 07 34
69.	SAWADOGO Lassané	DGDT	awadogol@gmail.com 71 74 56 52
70.	TOE L. Magloire	DGDT	meriktoe@yahoo.fr
71.	DALLA Charles Félix	DGDT	allahdhc@yahoo.fr
72.	YODA Mohamed	DGDT	mohamedyoda@rocketmail.com
73.	KANAZOE Abdoul Aziz	DGDT	kanazoe.a.aziz@gmail.com

N°	NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURE	CONTACT (Téléphone & email)
74.	BAKOUAN Célestin	DGDT	bakouand@yahoo.fr
75.	DIARRA Idrissa	DGDT	diarra.idrissa@rocketmail.com
76.	NIKIEMA Sibiri	DGDT	nikiem551@gmail.com
77.	YAMEOGO Souleymane	DGDT	yamsoule@gmail.com
78.	TIEMTORE Elie	DGDT	eltientore@gmail.com
79.	SIDIBE/LARROU Suzanne	DGDT	suzisi@yahoo.fr
80.	SAYAOGO Valentin	DGDT	tinosayaogo@yahoo.fr
81.	OUANDAOGO Ousmane	DGDT	ouandaogowatt@yahoo.fr
82.	SOME Itière Patrice	DGDT	sompat01@yahoo.fr
83.	BADO Aimé S.	DGDT	aimesoel3@gmail.com
84.	POUYA Michel	DGDT	Pouybiga2@gmail.com
85.	HIEN Sié Dominique	DGDT	hiendomi@yahoo.fr
86.	TANKOANO B. Sylvestre	DGDT	sylvestretank@gmail.com
87.	DOULKOUM S. Olivier	CBC	doulkoum.olivier@cbc.bf
88.	SOUROUEMA W. Samuel Rodrigue	DGESS/MAECRBE	sourouemarodrigue@gmail.com 70 58 40 84
89.	KABORE Félicité	MEBF	felicite.kabore@me.bf 70 60 52 04
90.	SANOOU Lassina	DGESS/MSNAH	dakiesanou@yahoo.fr 65 03 27 57
91.	BELEM Ousmane	DGESS/MGF	ousbel9@gmail.com 71 90 99 90
92.	KAGAMBEGA W. Francis	DG-ANVAR/MESRI	70 74 75 78
93.	KIRAKOYA/TRAORE Djénéba	DGDT	traoredjene2012@gmail.com
94.	SOME Germain	DGDT	someger2003@yahoo.fr
95.	NIKIEMA Marc	DGDT	nikiema.marc@yahoo.fr
96.	SAWADOGO Thomas	DGDT	79 16 06 16
97.	PALM Sami	DGDT	78 21 77 07
98.	SESSOUMA Boubakar	DGDT	60 48 49 49

N°	NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURE	CONTACT (Téléphone & email)
99.	YANTA Kalizeta	DGDT	79 83 72 72
100.	SOMA Sétou	DGDT	
101.	OUATTARA Fadilatou	DGDT	
102.	ZANGO Inès	DGDT	